



# Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine

88, avenue Saint-Patrick Saint-Joseph-de-Coleraine (Québec) G0N 1B0

Tél. : 418 423-4000 • Téléc. : 418 423-4150 • coleraine@bellnet.ca

351 P  NP  DM15

L'état des lieux et la gestion de l'amiante  
et des résidus miniers amiantés

6212-02-009

## MÉMOIRE

### SUR L'ÉTAT DES LIEUX ET LA GESTION DE L'AMIANTE ET DES RÉSIDUS MINIERS AMIANTÉS

Au nom de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine, moi, Gaston Nadeau, maire, désire vous faire part des éléments inquiétants pour notre population quant à l'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés.

Il y a différents volets sur lesquels j'aimerais attirer votre attention :

#### Historique :

Plusieurs mines d'amiantes ont opéré sur notre territoire :

1. Mine Lac d'Amiante
2. Mine Normandie
3. Mine Continental
4. Mine Harris

#### Durée :

Les industries minières sur notre territoire représentent tout près d'un siècle d'exploitation de mines d'amiante.

#### Utilisation des matériaux d'amiante comme remblais :

Cela fait au moins 50 ans que nous avons utilisé les matériaux d'amiante comme remblais pour l'aqueduc, l'égout, assise de ponceaux, puisards et nos rues sur tout le territoire de notre Municipalité. Ces mêmes matériaux sont également présents sur les terrains de nos édifices publics, terrains de jeux et résidences privées.

#### Utilisation de conduites en ciment amianté pour le réseau d'eau potable :

Environ 1/3 de nos conduites de notre réseau d'aqueduc sont faites de ciment amianté.

#### Résidus miniers :

Nous avons des haldes de minerais d'amiante à la Mine Lac d'Amiante et la Mine Normandie et il y a encore un potentiel économique dans cette réserve de résidus par la valorisation de

minéraux comme le magnésium, le nickel et autres. La réutilisation des résidus amènerait de la création d'emploi dans nos milieux et ainsi un nouveau souffle économique.

### **Pertes d'évaluation foncière et de revenus**

Au rôle d'évaluation de 2008, les sites miniers étaient évalués à plus de 16 millions de dollars et rapportaient en revenus de taxes foncières plus de 300 000 \$ par année à la Municipalité.

Au rôle de 2020, les sites miniers sont évalués à peu plus de 1 million de dollars et rapportant des revenus de 25 000 \$.

Donc en 12 ans la Municipalité a subi des pertes de revenus reliées à l'Amiante de plus de 275 000 \$ pour un budget annuel de 3.2 millions, ce qui représente 9 % du budget municipal que les citoyens doivent absorber à chaque année.

### **Coûts additionnels lors de travaux**

Lors de la réalisation de différents travaux en présence d'amiante, il y a des coûts additionnels qui nous sont facturés et ceux-ci devraient être assumés par la Gouvernement du Québec.

En conclusion, en plus de tous les éléments mentionnés, il y a toute la mauvaise publicité entourant notre région pouvant repousser le développement économique ainsi que l'industrie touristique. D'où l'importance de valoriser les résidus miniers afin d'augmenter la richesse de notre Municipalité.

Gaston Nadeau  
Maire  
Municipalité Saint-Joseph-de-Coleraine